L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 20 JUIN.

FEUILLETON.

LES SEPT
CROIX-DE-VIE
PAR PAUL PERRET.

SECONDE PARTIE.

VIII—Suite.

—J'ai eu souvent cette pensée, dit le marquis.

—Est-ce bien vrai ?.... Oh ! Martel, quelle main est mieux faite que la mienne pour bercer vos maux et pour vous guérir ? Qui saura mieux vous inspirer le goût de vivre que moi, dont la vie n'est rien que par la vôtre ? Le jour, voyez-vous, n'existe que par le soleil. Pien vous en donc une fois à ma tendresse, qu'aucune autre ne peut égaler. Je vous conduirai par des chemins si doux que vos pieds ne sentiront pas le sol qu'ils fouleront. Ce ne sera que la grande route de la réalité, mon cher enfant, le chemin de tout le monde. Les fantômes n'auraient garde de s'y hasarder. Ah ! l'on y a jamais vu passer le destin, on n'y rencontre que les malheurs communs et les bonheurs ordinaires : aussi jamais l'esprit ne s'y égare.... Ce chemin, Martel, il faut le suivre avec moi, sous ma garde, sans quitter ma main. Le voulez-vous ?....

—Je ne sais, dit il....

—Mon fils, promettez-le-moi.

—Eh bien donc ! dit-il, je vous le promets, ma mère.

—Ainsi, s'écria t elle, je vous aurai là, souvent à mes côtés, comme autrefois, lorsque vous étiez enfant. La tranquille existence des anciens jours, nous allons la recommencer ensemble.... L'abbé d'abord n'en saura que penser. Ses yeux sont lents à voir, et il est lent à en croire ses yeux. Notre voisin de Bochardière.... Mais vous ne l'aimez point, Martel.. comment faire ?

—Mais, dit le marquis, il faut le laisser ignorer, ce me semble.

—Quoi ! fit-elle, vous allez devenir indulgent, même pour mes amis ? Quel miracle !

Elle hésitait pourtant. Sa conscience, légère, mais très droite, lui reprochait bien un peu la petite comédie qu'elle allait jouer dans un pareil instant ; mais avec son esprit mobile elle n'avait déjà plus de pensée que pour un heureux dénoûment. Et d'ailleurs elle se disait que le salut de son fils dépendait du succès de ses ruses; dès lors elle les trouvait bien innocentes.— J'y songe, dit elle, Lescalodier doit venir de main au château.

—N'y vient il pas tous les jours ! dit Martel.

—Eh ! oui, reprit la douairière, mais il ne sera pas seul demain. Sachez qu'il nous présente sa fille.

—Sa fille !

—Certes, Mlle Violante de Bochardière. Violante ! quel nom ! Il paraît qu'il est fort à la mode dans les montagnes où elle est née. Donc Mlle Violante avait fait vis-à-vis de moi, durant quatre ans, la dédaigneuse et la sauvage. C'en est fait de cette fantaisie ; elle demande maintenant à me voir. M'avez vous jamais aperçu Mlle de Bochardière à la chapelle du château, Martel ?

—Ma mère, s'écria le marquis, je vous demande sérieusement de me relever pour demain de ma promesse. Vous me permettrez de demeurer chez moi.

—Point du tout, Martel, je vous le défends. Vous renfermer, vous cacher quand un rayon de jeunesse va éclairer la maison ! Qui sait si cette demoiselle Violante n'est pas gaie comme le printemps ? Elle est belle, et j'imagine qu'elle ne vous fait pas peur.... Mais vous ne voulez donc point me répondre ? Vous souvient il de l'avoir vue ?

—Je l'ai vue, dit-il d'une voix altérée, aujourd'hui même.

—Mais j'y pense ; vous avez dû passer ce matin devant le manoir ?....

Et la vaillante, frivole et incorrigible douairière, se représentant Violante à la fenêtre de la fameuse tour réédifiée par son bon ami Bochardière tandis que le marquis de Croix-de-Vie passait sur la route, se mit à rire aux éclats. Martel avait retiré sa main d'entre les siennes.

—J'ai besoin de repos, madame, lui dit-il, je désire rentrer.

IX.

Violante était à Croix-de-Vie. Elle sortait de la chapelle. Elle passa sous le grand porche, qui faisait communiquer la cour intérieure avec les jardins, et jeta devant elle un regard étrangement allumé par tant de pensées diverses qui se heurtaient dans son esprit depuis qu'elle se voyait dans ce château. Son père, dès la fin de la matinée, l'avait pressée de quitter Bochardière; il voulait arriver à Croix-de-Vie avant l'heure où la marquise sortirait de son appartement, il était soucieux depuis le matin, et, mettant pied à terre dans la cour du château, il avait envoyé querir Chesnel. Alors il avait prié sa fille d'entrer dans la chapelle, en promettant qu'il viendrait la chercher dans un moment. Impatienté d'attendre le valet, il s'était mis lui-même à sa recherche, et Violante, lasse de voir le temps s'écouler, avait fait quelques pas hors de sa retraite et gagné l'entrée des jardins. D'abord elle y demeura immobile ; ce pli de menaçant augure qui faisait le tourment de M. de Bochardière se dessinait sur son front.— Pourquoi suis-je ici ? se demandait-elle.

Elle y était par un acte de sa volonté, par une libre résolution qui ne venait bien que d'elle-même. La veille, après avoir, de sa cachette, surpris M. Croix-de-Vie sur le petit calvaire, rentrant au manoir à la nuit tombée, elle était allée trouver son père. Il se promenait dans les charmilles en compagnie de son ambition trompée, qui lui tenait un amer langage.—Mon père, avait dit Violante, M. de Croix-de-Vie connaît-il les projets que vous et Mme la marquise aviez formé sur moi ?

Et comme l'avocat avait répondu sans hésiter que ces projets, le marquis ne les connaissait pas.— J'irai donc au château, mon père, avait dit Violante.

Elle avança d'un pas encore et atteignit ainsi la terrasse de l'ouest qui dominait la campagne noire et la rivière endormie sous les saules. Elle se trouvait justement à la place où, le soir précédent, Mme de Croix-de-Vie parlant à son fils de Mlle de Bochardière et lui demandant si jamais il ne lui était arrivé de l'apercevoir, le marquis avait répondu qu'il l'avait vu ce jour même.... Si Violante eût pu connaître cette réponse, et si elle avait entendu le ton à la fois humilié et méprisant du marquis quand il disait cela !....

Ces jardins superbes s'ouvraient devant la jeune fille : elle se retourna ; tout ce côté du château se développa sous ses yeux avec sa merveilleuse façade brodée, ses myriades de fenêtres chargées d'ornements, sa haute toiture et ses cheminées orgueilleuses. La pensée vint à Violante que son père avait eu dessein en la laissant seule au milieu de tant de magnificences et de cet air de grandeur répandu partout autour d'elle. Sans doute comptait il pour l'éblouir sur ces écussons précieux qui décoraient le front de la maison. Elle sourit. Ce n'était pas la curiosité d'une belle demeure qui l'avait amenée à Croix-de-Vie. Elle jugea enfin que son père l'abandonnait ainsi trop longtemps ; comme toujours, il forçait les choses et les poussait à la critique et à la révolte. Où était-il ? Lentement elle revint vers le porche. Un garde chasse traversait la cour, puis vinrent deux valets qui causaient ensemble ; ils s'arrêtèrent, la regardant de loin. Mlle de Bochardière rougit vivement, et tout de suite, hâtant le pas, se mit en devoir de regagner la chapelle ; mais, comme elle allait y rentrer, un prêtre lui apparut sur le seuil ; il la salua.

Elle connaissait l'abbé de Gourio. Cette grande figure régulière et blanche ne s'oubliait pas aisément lorsqu'une fois on l'avait vue. Elle demeurait dans la mémoire comme ces longs fantômes blancs qui glissent le soir dans les prairies et qui ne manquent jamais de repasser devant nos yeux quand nous songeons au brouillard et au pâle automne. Le salut de M. de Gourio plut fort d'ailleurs à Violante ; c'était un salut courtois et loyal, car, si l'abbé était prêtre, il était aussi gentilhomme et le meilleur homme du monde avec cela. Le pli noir qui obscurcissait le front de Mlle de Bochardière en aurait été effacé peut-être ; mais elle ne pouvait prendre son parti sur la situation choquante où la mettaient la distraction et l'oubli de son père ; plus que jamais elle s'indignait de l'étrange façon qu'il avait là de l'introduire dans cette maison.—Mademoiselle, lui dit l'abbé, faisant mine de lui livrer passage, si vous venies pour prier, que je ne vous arrête point !

Si elle connaissait la figure de l'abbé au bois dormant, jamais elle n'avait entendu sa voix. Cette molle cadence faillit lui arracher un sourire. Les quatre mots qu'avait dits l'abbé, il les avait, suivant sa coutume, séparés par quatre demi pauses. Violante répondit d'un geste négatif, et, par une réaction bien naturelle, son visage, que l'imperceptible lueur qui venait de l'éclairer, n'en redevint que plus sombre. L'abbé, malgré l'indolence de son esprit parut comprendre ce qui se passait dans celui de la jeune fille.—Mademoiselle, reprit il, je crois pouvoir vous assurer que M. votre père va vous rejoindre dans un instant.

—Je vous remercie, monsieur l'abbé, dit Violante.

—Je suis aussi qu'il n'a pu revenir plus tôt auprès de vous.

Il en coûtait sans doute à l'abbé d'excuser l'avocat qu'il aimait si peu. Le vif attrait qui le portait vers la jeune fille et le désir de lui montrer [illegible] étaient la cause de ce bon mouvement, que ne pouvait manquer d'encourager la charité chrétienne. Il offrit à Mlle de Bochardière, pour lui faire passer le temps, de l'accompagner jusqu'à l'entrée des jardins.

—J'ai vu les jardins, répliqua-t-elle.

Cependant il remarqua que l'inflexion de sa voix avait changé et insensiblement s'était adoucie pour lui répondre. Au moins ce n'était pas à lui qu'elle en voulait, c'était bien à son père. Cette pensée ne lui déplaisait point. Il se prit à la regarder plus attentivement encore, ce qui ne lui fut aisé, car elle ne tenait pas les yeux fixés sur lui. Violante était extrêmement et très simplement parée, vêtue d'une robe et d'une manie de gaze violette, la couleur qu'elle aimait le mieux, les plis de la gaze frissonnaient sur une jupe de soie de même couleur. Pour coiffure, Mlle de Bochardière avait un chapeau rond de paille blanche, bordée d'une dentelle également blanche, dont la légèreté tranchait vivement avec tout le reste de cet ajustement un peu sévère. L'abbé intérieurement ne se fit point de difficulté pour trouver que Violante était belle, et justement de la beauté qui convenait pour sauver les Croix de Vie, si Dieu voulait que les Croix de Vie fussent sauvés. Il leva un regard humide vers le ciel; mais quand il le ramena vers la terre, il s'aperçut que le dépit de Violante s'était bien accru depuis une minute. Elle frappait du pied sur les dalles.—Mademoiselle, s'écria t il avec un empressement mi [illegible] dans sa ton [illegible] votre père.

M. de Lescalodier de Bochardière s'avançait à l'extrémité de la cour en compagnie de Chesnel. Magnus, le grand chien danois, les suivait. Il demeura court en apercevant l'étrangère, puis soudain, s'élançant avec la rapidité d'un boulet de canon qui fend l'air, il fut en quatre bonds auprès de Violante. Il jappait doucement, il rampait à ses pieds, ou bien il tournait en folâtrant autour d'elle.—Chesnel l'appelait en vain.—Magnus, holà ! méchante bête !

—Laissez-le, Violante ne courant et en [illegible] de la main le chien [illegible].

[illegible]

—Je le crois, dit Chesnel, qui accourait. Je ne connais pas son caprice qu'il eût cette manie [illegible]

—Jamais, dit-elle.

—Les bêtes savent bien ce qu'elles veulent, reprit Chesnel. J'ai trouvé dix fois Magnus sur le chemin du manoir, et je l'ai ramené en cheline.

En disant cela, Chesnel faisait ce qu'avait fait l'abbé, ce que faisait Magnus lui-même, l'intelligent animal ; il regardait Violante. Il la regardait jusqu'au fond de l'âme.

—Eh bien ! s'écria Violante en souriant et en rejetant les plis de sa mante, que les vrais pattes de Magnus avaient quelque peu fripée, qu'elle-t-il donc faire au manoir, mon pauvre Magnus ?

—Vous chercher, dit Chesnel de sa voix suave et profonde.

—— A bas, Magnus ! St Violante.

Elle savait désormais que ce chien était celui du marquis.

En ce moment, son père la rejoignit. Il était plus soucieux encore qu'au départ : il lui reprocha de ne l'avoir pas attendu dans la chapelle, mais elle n'y prit aucunement garde. Il l'avertit que Mme de Croix-de-Vie était prête à les recevoir tous les deux. Violante arma son visage. Contre les séductions de la douairière, elle se sentait bien de la force ; mais contre ce prêtre aux manières attendries, contre ce rude valet qui lui parlait de cet air étrange, mystérieux, presque suppliant, elle n'en avait point. Rien n'avait pu lui faire prévoir l'accueil qui l'attendait à Croix-de-Vie, ni que les cœurs s'ouvriraient sur son passage, ni que l'âme de la maison viendrait au-devant d'elle. Et maintenant elle était bien en défendre d'une émotion si peu prudente, une source importune de trouble et de douceur n'en coulait pas moins dans tout son être, et il lui semble que ses yeux, dont le regard ordinairement droit et ferme, se voilaient et ne faisaient voir les objets comme en un rêve. Est-ce donc là qu'elle allait l'envahir aussi sur le seuil de cette demeure où elle régnait dans toutes les âmes ? Elle fit un dernier effort pour secouer l'enchantement, pour se rendre à elle-même et retrouver sa froide raison ; elle dit à son père qu'elle serait aise de voir enfin Mme la marquise.

Mais comme ils repassaient tous deux dans les jardins, l'abbé se mit en devoir de les accompagner. Le chien Magnus ouvrait la marche ; il revenait sur ses pas et continuait ses bonds joyeux autour de Mlle de Bochardière. Chesnel se tenait immobile sous le grand porche et les suivait des yeux.

La marquise se leva précipitamment quand entrèrent M. de Lescalodier et sa fille. C'était de sa part une bonté bien marquée : après tout, elle aurait pu ne faire que se soulever sur son fauteuil ; mais son émotion, car elle en eut, l'emporta. Dans le même moment, elle sourit, elle pâlit, ses yeux brillèrent et parlèrent, et sa bouche laissa vraiment échapper un petit cri de plaisir. Tout cela ne pouvait être joué, Violante le vit bien ; il n'y a de si vif que ce qui est sincère. Mme de Croix de Vie s'avança prestement, gracieuse, caressante, charmante et irrésistible de tout point, vers Mlle de Bochardière.—Soyez la bienvenue, lui dit-elle, ma chère enfant. Voyez ! point de *mademoiselle* entre nous ! Je supprime tout de suite les façons et les mots. Je peux bien croire que nous sommes de vieilles amies, puisque depuis trois ans je vous attends. Voici le marquis, mon fils.

Il était là, il lisait, lorsque Violante et son père s'étaient montrés à la porte du salon avec l'abbé ; il tenait encore son livre à la main. Il s'inclina sans prononcer une parole, et sous ce froid salut Violante se sentit bien près de rougir. C'était le même air de hauteur et de défi qu'elle lui avait vu la veille en face de la croix.—Mon fils, reprit la marquise, vous me disiez hier qu'il vous souvenait bien d'avoir rencontré autrefois Mlle de Bochardière.

Il salua une seconde fois, toujours muet.

Sans se laisser troubler, la marquise, entraînant Violante, la fit asseoir à ses côtés sur un sofa.—Quoi ! lui dit-elle, vous avez bien le cœur de tenir renfermée la jolie personne que voilà ? Ma chère enfant, c'est un crime.

—Il ne tenait qu'à moi, madame, répliqua Violante.

—C'est égal, reprit la douairière, on dit que Dieu fait bien tout ce qu'il fait. Savez-vous que j'ai envie d'en douter un peu, car enfin pourquoi nous a-t-il donné à toutes les deux le goût de la solitude ? Il aurait pu du moins corriger par la sociabilité de l'une la sauvagerie de l'autre.....

—Madame la marquise, fit Violante, essayant de sourire, c'est moi seule qui suis sauvage.

Le langage léger et affecté tout à la fois de Mme de Croix de Vie lui causait déjà de l'impatience. Ne savait elle pas bien que la solitude n'était pas un goût chez la douairière ? A quoi bon parer ses tristesses et masquer ses ressentiments ? La noblesse des environs venait au château le moins qu'elle pouvait, et la marquise ne le lui pardonnait point. Les Croix de Vie étaient délaissés, voilà la vérité amère.... Quel est le fruit naturel du malheur, si ce n'est l'abandon ?

A continuer.)

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL.......Propriétaires
A. H. DAVENPORT.......Directeur.
J. KITTREDGE.......Trésorier.

JEUDI SOIR, 20 JUIN.

Bénéfice de M. HARRY PEARSON. Les artistes distingués dont les noms suivent ont obligeamment prêté leur concours—DONA ADELINE CRUVETI, artiste du Grand Opéra de Mexico et qui débute à la Nouvelle-Orléans. M. H. DAVENPORT, M. HARRY MACARTHY, LA FAMILLE ZANFRETTA, LA FAMILLE BUISLAY, Mlle EVA BRENT, Mlle LOTTIE ESTELLE, Mlle MADELEINE HARDY, Mlle LOTTIE LA POINTE, LES JEUNES GARÇONS DE LANCASHIRE, qui viennent d'arriver d'Angleterre; BILLY CARTER et LUKE SCHOOLCRAFT. 20 juin—1

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

[illegible timetable]

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE. —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches à l heure de l'après midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 4 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY
Surintendant-général.

4 avril—

COMFORT, VITESSE ET SURETE.
Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Caire le matin et le soir, à l'arrivée du convoi et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans) s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord; au-dessous de City Hotel, au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Caire.

M. HUGHITT,
Surintendant-général à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent général au Sud Nlle-Orléans.

16 mai—3m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les curves.

Les ordres laissés au No 26, Carole Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
MUTUELLE HOME DE LA VIE
A CINCINNATI (OHIO.)

Officiers

ORREN E. MOORE, Président,
ISAAC W. PARKER, Vice-Président,
CHAS. H. FROST, Secrétaire.

H. PERALTA, agent général pour les Etats de la Louisiane, du Mississippi et du Texas.

BUREAU: RUE ROYALE, No 18.

Directeurs :

ROBERT MOORE, de Robert Moore & Co,
S. S. DAVIS, de S. S. Davis & Co.
JOHN F. TORRENCE, commissaire des travaux publics.
CHAS F. WILSTACH, maire de Cincinnati,
Général E. F. NOYES, Juge de la Cour d'Epreuves,
H. A. MORRELL, solliciteur de la ville,
SAML. WILSON, Wilson's Creek House,
ORREN E. MOORE, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie.
JOSEPH C. BUTLER, Président de la Banque Lafayette,
W. C. MIDDETON, de Jennings & Butterfield,
S. W. SIEBERN, Auditeur de comté,
Col. THOS. L. YOUNG, Compagnie d'Assurance Entreprise,
BENJAMIN HOMANS, Jr, de Homans & Co, banquiers,
S. S. W. McLEAN, bureau de "l'Enquirer",
A. AUB, de Aub Frankel & Co,
H. PERALTA, Auditeur d'Etat, Nouvelle-Orléans,
JOHN L. EICHBERG, Memphis,
J. T. KECKELER, Compagnie d'Assurance Equitable,
J. W. PARKER, de Parker et Dixon,
GARRETT DORLAND, marchand de bijouterie en gros,
H. C. YOUNG de Young & Holmes,
H. KESSLER, Président de la Compagnie d'Assurance de l'Aisle,
SAML. A. SARGENT, propriétés foncières,
ALFRED T. GOSHORN, de Mills & Goshorn.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie est pleinement et très favorablement établie, elle est prête à émettre les polices d'après les différents plans approuvés, à des conditions plus avantageuses qu'aucune autre Compagnie. Le "Home" étant exclusivement MUTUEL, tout le bénéfice revient au porteur de la police, chacun étant actionnaire en vertu de sa police. Les dividendes sont déclarés annuellement.

23 mai—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1867.......$[illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible]

[illegible]

CHAS BRIGGS, Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible fare table]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 24 pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire...[illegible]

[illegible]

Les cabines au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

[illegible]

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
137, rue de la Commune.

16 janv—1 an t L 3 1.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE	capitaine Lemarié	....	Samedi 1er juin
ST-LAURENT	" Bocandé	....	Samedi 15 juin
PEREIRE	" Duchesne	....	Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS	" Surmont	....	Samedi 13 juill.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $150. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $160. | Seconde cabine, $108.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

TAMPICO, capitaine Rousseau.......samedi 6 juin
VERA CRUZ, capitaine H Bard.......samedi 6 juillet.

Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5 avril— V. PERRILLIAT, 137, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse & excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 168.

24avril—3m

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 1..

28 mars—1an

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	....2000 tonneaux	....	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2000	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2000	"	Sumner, "
MERRIMACK	2000	"	Weeks, "
HAVANA	2000	"	Palmer, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	Ryder "
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Le vapeur
MONTEREY,
Edwards, commandant,

Partira SAMEDI, le 22 juin, à 9 h. du matin, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
88 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
No 5, Bowling Green, New-York.

15 octob—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL.......Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON.......Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT.......Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE.......Capitaine A. W. Sampson.

Le steamer
GEN. MEADE,
Commandant A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le DIMANCHE, 23 juin à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord,
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

POUR GALVESTON ET INDIANOLA (TEXAS.)
ROUTE DE LA BAIE DE BERWICK.

Par la Nouvelle-Orléans, le chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest, et la ligne des steamers de Morgan.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA—Le steamship MATAGORDA, capitaine J. N. Lowrie—partira de Brashear le SAMEDI, 22 juin, à l'arrivée des chars d'Alger de huit heures et demie du matin. Le ferry-boat partira d'en face de la rue St-Anne, vis à vis de la place Jackson, à huit heures du matin.

Les passagers pourront obtenir des billets pour tout le trajet et des cabines closes, en s'adressant au bureau du rail-road des Opelousas, rue du Canal No 69, ou au bureau du débarcadère du ferry, dans la matinée du jour de départ.

Le prochain steamship pour Galveston partira MARDI 25, et à partir de cette date le steamship partira de Brashear tous les mardi, jeudi, samedi et dimanche.

19 juin—2 f   C. W. E. BAYLEY, Surintendant

POUR LE HAVRE.

Le navire américain de première classe GUIDING STAR, capitaine Hopkins, ayant d'excellents emménagements, prendra cinq ou six passagers de cabine, à des prix modérés.

Pour passage, s'adresser immédiatement à
W. E. SUDDENDORFF,
[illegible] rue de la Commune,

Ou à bord, au potean 28, 3me District, au pied de la rue Marigny. 12 juin—9 f

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui les présentes concerneront, salut :— Attendu que G. A. D. Kemper a acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, et située par Mary A. Norwood [illegible]

[illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

[illegible]

Vismé—21 24 29 ju.   A. J. VILLERE, Député-Greffier.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures du matin [du Chemin de fer Pontchartrain].
Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin [du Chemin de fer Pontchartrain].
Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin [du Chemin de fer Pontchartrain].
Et les SAMEDIS (allant jusqu'à Pascagoula), à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le Créole part d'Ocean Springs les Lundis et les Mercredis soir.
Les Vendredis matin et les Dimanches soir.
Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches, à 6 heures du matin, et pour le retour, part de Pascagoula tous les [illegible]

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de [illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à
FRANK MARCY,
Rue Carondelet, No 26.

16 juin

LIGNE DES BORDS DE LA MER.

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté le samedi), à 9 heures du soir et de la baie St-Louis à 10 heures. HEURES PRÉCISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à   COHEN M. SORIA,
Rue Carondelet, No 16.

3 juin—

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur
ELLA MAY,

fin marcheur et à basse pression, partira, à partir du 1er mai, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera à l'arrivée du convoi de MIDI, excepté le SAMEDI, jour où le bateau partira à l'arrivée du convoi de TROIS HEURES, et sera de retour à l'extrémité du chemin de fer le LUNDI, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr,
1er juin—3m   rue de Chartres, No 22.

Paquebot de ligne de chemin de fer.
Départ : JEUDI 20 juin, à CINQ heures P. M.
POUR LOUISVILLE, CAIRO, MEMPHIS,
et tous les débarcadères intermédiaires.

Le magnifique paquebot
M. S. MEPHAM,
capitaine E. Wood, commis O. G. Cates,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

A. BRITTON & Co, 7 Front street,
MACAULAY & HESLEP,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

H. C. RAVIDEN, Agent pour les annonces.

Le MEPHAM se relie avec la ligne de paquebots de Memphis et de la rivière Arkansas. Il prendra du fret et donnera des connaissements pour toute la route, pour tous les points des rivières Arkansas ou Cumberland.

16 juin—4f

Départ, MERCREDI, 19 du courant, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas—Le paquebot régulier J. D. HINDE, capitaine J. P. Forney commis N P Millard, partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Il prendra du fret pour la rivière Atchafalaya, Brashear City, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville, et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

ALLEN SMITH,
chez Duvré Greenberg & Co, Vieille-Levée, No 89.
J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Gravier No 29.

P. S.—Le fret à destination du Bayou des Glaises sera reçu et expédié par le capt. Gleason. 16 juin

Bateau de la Nouvelle-Orléans, Caire et de Louisville, vitesse, confort et sureté—Départ, le MERCREDI, 19 juin, à 5 heures du soir.

Le magnifique bateau à vapeur
RICHMOND,

neuf et à basse pression, capitaine J. Sant Neal ; commis, John S Woolfolk, partira comme il est dit plus haut. Il se reliera avec les chemins de fer allant à tous les points du Nord et de l'Ouest, et avec les bateaux de la Rivière Cumberland.

Ce bateau est entièrement neuf; il offre tous les agréments modernes et la plus grande sureté aux passagers.

La beauté de ses chambres, son magnifique ameublement, sa table, la complaisance et la courtoisie de ses officiers, recommandent le RICHMOND au patronage des voyageurs.

On peut voir un plan de ces chambres et retenir le passage au bureau de

SINNOTT & ADAMS,
Commercial Place, 22.
H. C. RARIDEN,
agent pour les annonces.

6juin—1m

NLLE-ORLEANS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le bateau à vapeur
GREAT REPUBLIC,

Indépendant et à basse pression, capitaine W. B. Donaldson, commis L. Sam Barr et C. A. Drew, partira de la Nlle-Orléans, pour ST LOUIS, CAIRO, MEMPHIS, et tous les débarcadères intermédiaires, comme suit :

6 JUIN.   4 JUILLET.
27 "   18 "
1er AOUT.

Il se reliera avec le chemin de fer de Memphis et de Charleston ; à Caire, avec le chemin de fer Illinois Central, pour tous les points du Nord, à l'Est et pour les Canadas ; avec les bateaux de la rivière Ohio, pour Paducah, Nashville Evansville Louisville et Cincinnati.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de

J. A. STEVENSON, rue Front, No 4,
H. C. Rariden, agent pour les annonces.

8 juin—1m

Nouvelle route aux Attakapas !

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau—"INGOMAR,"—capitaine F. E. Burke,—dans le cours pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, à la ville de Plaquemines au Bayou Teche—sollicite le fret et le patronage.

L'INGOMAR part de Plaquemines les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur Wild Wagoner.

Le fret peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Wagoner" ou le "Rita Stammer"—Les passagers du "Wagoner" ou le fret, expédié par l'un ou l'autre bateau sera transféré. La Compagnie du Bayou Sara signe ses connaissements pour toute la route.

A. J. ETIE, président.

Pour les détails, s'adresser à Allen Smith, agent, chez M. M. Dupré, Greenberg et Co, rue de la Vieille-Levée No 89, Nouvelle-Orléans. 18 avril—1m

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

WILD WAGONER, Capitaine Barnes—Commis Lines.

Part tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi.

NINA SIMMES, Capitaine Tresher—Commis Dupree.

Part tous les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Transport de passagers et de fret à tous les débarcadères intermédiaires.

Après ce voyage, le "Lafourche" s'arrêtera momentanément pour cause de réparations.

8 juin   A. C. GODDIN Président

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas — Le beau bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIA WAGLEY capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis—(en remplacement du steamer VICTORY)—partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simsport, et les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. E. CARLIN, 33, Vieille-Levée, J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 39 rue Gravier. 21 mai—1

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le DIMANCHE, à 5 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires du côté—Le magnifique paquebot Ibervillle, capitaine Emile F G ... commis J O Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus — RETOUR : Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4.
8juin—1m   J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Caire, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Caire, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 3 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON Président

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende de [illegible] pour Cent sur les primes nettes des [illegible] ... TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêt sur tous les scrip émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Pitie,
Chs Bogery,	David McCoard,
Pierre Poutz,	[illegible]
G. J. Bald,	[illegible]
[illegible]	[illegible]

7 juin—

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Constance.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à clarifier, des machines à draguer, [illegible]

LEEDS & CO.

Avis important.
Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle liée avec ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de mettre de côté, à nos propres frais, la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Indépendant Yard.
THOS. M. SIMMONS & CO,
Des Presses Alabama et Crescent City.
ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.
STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.
G. M. CHASE,
De la Presse Virginie.
C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.
LEVINS KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.
GAUTIER, ALLAIN & COS
De la Presse Sud.
R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
1er juin—3m   Rue Natchez No 41, Nlle Orléans

Un avenir brillant pour le Sud !
ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne craignent être comparés à aucun autre, sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,
171.......RUE POYDRAS.......171.
(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:
Levi, Navra & Co.,
174.......RUE DU CANAL.......174.
(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAÏENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, les FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique leur mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix à moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $20 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $20 pour la meilleure FERBLANTERIE
Diplôme et $10 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$10 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant d'acheter ailleurs. Ils sont convaincus qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

21 mars—1an

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :
200 pièces de nattes françaises de toutes couleurs ;
Tapis de toutes espèces et de toutes qualités.
Toiles cirées de plancher et de table, toutes qualités.
Stores, rideaux, [illegible]

[illegible]

A. BROUSSEAU & Co,
16 mars—   rue de Chartres, No 14.

Compagnie d'Assurance de L'UNION,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dixième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867.

[illegible]

Le susdit tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA. Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 mai, 1867.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quinze piastres par action en faveur des actionnaires. Le dit dividende sera porté au crédit d'avance aux payées.

Ils ont en outre résolu de payer, aux porteurs, à partir de cette date, SIX pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de scrip.

La Compagnie continue d'assurer, aux taux courants de prime, contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie, et rembourse 25 pour cent comptant aux personnes qui en font assurer.

—DIRECTEURS—

J. H. Ebner,	H. Seley,
A. Chiapella,	L. F. Généres,
R. W. Ogden,	W. B. Schmidt,
R. W. Adams,	C. Kohn,
J. J. Fernandez,	J. A. Seignouret,
A. Conti,	Jno. J. Adams,
J. Geddes,	Victor Burthe,
	C. Simonin.

8 mai—1a

DIXIEME TABLEAU ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Hope
de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ST. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et paie [illegible]

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:

[illegible]

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", DE LA Nlle-Orléans, RUE DU CAMP.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivière [illegible]

[illegible], Président.
[illegible], Vice-Président
[illegible] J. JARVIS, Secrétaire.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens
DIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :—

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866.......$[illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.
E. GASTAUREN, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant au bénéfice, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende payable le premier lundi de février 1867. Les certificats seront remis aux personnes qui y ont droit, à partir du deuxième lundi de février 1867. Il a été de plus résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1867.

DIRECTEURS:

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verfeld De Gruy,	L. Lacroix,
Theo Guesde,	E. Grand,
Jos. A. White,	F. Avendano,
O. Gaillard,	R. D'Meza,
J. A. Boswe,	E. Mothea,
	A. Schoult.

Bureau, rue Carondelet, No 3.
1er—1an

SECOND ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie Nationale d'Assurance,
CONTRE LA MER ET L'INCENDIE.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes reçus dans l'année expirée le 30 avril 1867.......$[illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

WM. WHANN, Président.
E. N. GANUCHEAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce 25 mai 1867.
S. MAGNER, notaire public.
28 mai—1m

PREMIER ETAT ANNUEL
(HUIT MOIS)
De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,
Rue Carondelet, No. 39.
Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

[illegible]

Primes non expirées le 30 avril 1867...$37,054 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) MICHEL MUSSON, Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867.
(Signé) O. H. BEAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements du capital.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. S. Wiltz,
Alf. E. Huntington,	Richard Milliken,
J. O. Brown,	Samuel K. Moore,
John Pinney,	Wm. M. Henning,
Marshal J. Smith,	M. McNeil Vance,
I. Couliote,	W. B. Tuttle,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Tonry.

17mai—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.
PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) R. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

(Signé) G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 20 pour cent sur le capital payé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
G. T. FORSTER, Vice-Président.
R. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs :

J. H. Ebner,	F. Wintz,	H. Rhone,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wern,
F. A. Luling,	G. T. Forster,	Louis Fiebrer,
A. Bruha,	F. Frob,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bondiz,
Theo. Schorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffer,	L. F. Berge,	G. H. Karstendiek
Julius Horner,	F. Richert,	H. Claren.

12 avril—1m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUIN 1867.

Sont invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent ; ou, en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

[illegible list of names]

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Succession de ERNEST BRONKMAN.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession [illegible]

Par ordre de la Cour,
19juin—18,24,29   P. R. O'RORKE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente, sans réserve, de 200 lots d'habillements fins de saison, 100 lots de lingerie de messieurs, —ET— 200 douzaines chapeaux feutre et paille, &c.

PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

200 lots d'habillements de saison, comprenant: Redingotes et sacs en drap noir. Habillements cassimir, soie, habits tricot français. Habits, pantalons, et dessus toile, habillements en casimir [illegible], habillements Melton ; pantalons en tweed, jeans et tweed ; pantalons doeskin noir et un grand assortiment d'articles en toile.

—Egalement—
200 lots de lingerie pour messieurs,
—ET—
200 douzaines chapeaux feutre et paille, &c.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.
Conditions à la vente.   20 juin

PAR HOLZ BLOHM & CO.

LES BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR.
Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, &c.
PAR HOLTZ, BLOHM & Co.,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI 20 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

400 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, bien assorties.
300 lots d'habillements de saison, faits en ville
600 douz. de chapeaux : castor, paille et Panama, pour hommes et pour jeunes garçons.

—Egalement—

Un grand choix d'articles en paille et de garnitures.
Conditions—Comptant la moitié en billets de la ville et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.   19juin

PAR FORSTALL & SPEAR.

MEUBLES!   MEUBLES!
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle d'encan, No 36, rue Bienville.

SAMEDI, 22 juin 1867, à 10 heures et demie, il sera vendu, sur les lieux, Nos 81 et 82, rue Bourgogne, entre Bienville et Conti, sans réserve, le contenu de la susdite résidence, comprenant un assortiment général de meubles en acajou, de salon, salle à manger et de chambre à coucher.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. Tous les articles après adjudication seront aux risques des acquéreurs et tous ceux non connus de l'encanteur seront requis de faire un dépôt.   20 juin

Fonds d'un Magasin de Modes, installations, vitrines, comptoirs, bail, etc., le tout vendu pour cause de Départ.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle d'encan 36 rue Bienville.

LUNDI, 24 juin 1867, à 10 heures, il sera vendu sur les lieux, No 92 rue Dauphine entre Dumaine et Bienville, le contenu du magasin comprenant une grande variété de rubans, velours, chapeaux garnis et non garnis, valenciennes, imitations dentelles, laine, tulle, etc. et une quantité d'articles trop longs à énumérer.

—EGALEMENT—

Les installations, vitrines, comptoirs, chaises et les installations de gaz.

—AUSSI—

Le bail du magasin pour un an de la date de la vente.
Conditions à la vente.

VENTES JUDICIAIRES.

AUSTIN THORPE & CO. vs ROCHA, BECKER & CO (J. A. Da Rocha, J. O. Becker et Wm. H Ames) BUTLER & PITKIN vs les mêmes — WRIGHT, BRINKERHOFF & CO. vs les mêmes.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans Nos 17 457, 18 576 et 18 [illegible]—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus je procéderai le MERCREDI [illegible] juillet 1867 à 11 heures A. M. [illegible]

[illegible]

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 juin—26 28—3 juil

AUSTIN THORPE & CO vs ROCHA BECKER & CO (J. A. Da Rocha, J. O. Becker et Wm Ames)
BUTLER & PITKIN vs LES MEMES
WRIGHT BRINKERHOFF & CO vs LES MEMES

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 17 457, 18 576 et 18 [illegible]—[illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 juin—26, 28 jt 5 [illegible]

AUSTIN THORPE & CO. vs ROCHA BECKER & CO (J. A DA ROCHA, J O BECKER & WM AMES)
BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.
WRIGHT BRINKERHOFF vs. les mêmes.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17 457, 18 576 et 18[illegible]—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 juin—26,28 jt 5 9

Edwin C Mix vs. Charles Isard.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 23 477—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI deux de juillet 1867 à 11 heures [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 juin—21 27 29—2 juillet

L. A. Praderes vs Leonard Nicholas Jahan.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI [illegible] 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 juin—29, juil 6 13 27

G. Talamon, Decommes & Co. vs E. W. Kellis, E. V. Black et Henry Thornhill.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 17,384 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le samedi vingt de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le deux District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de l'Union Carondelet et Perdido, et désigné par la lettre D, suivant croquis annexé à un acte au rapport de T. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 23 avril 1850.

Ledit terrain mesure trente pieds une pouces et trois lignes de face à la rue de l'Union, cent quinze pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne latérale, du côté de la rue Baronne [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, portant le No 47 (aujourd'hui 49) sur la rue de l'Union, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Walter G Robinson, par acte au rapport dudit notaire Guyol, en date du 12 d'octobre 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 juin 20—6, 13, 20 juillet

NANCY JEANNE BELL, épouse de Wm. Barrett, vs WM. KREEKENBERG.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,064—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet en triangle borné par les rues Poydras, Julie et Broad, désigné par le numéro Trois, d'après un croquis annexé à un acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1866, portant vente par Cornelius C. Beard à M. Schull.

Le dit terrain mesure deux cent trente-sept pieds deux pouces sept lignes de face à la rue Julie, deux cent quarante-huit pieds cinq pouces de face à la rue Poydras, quarante-huit pieds huit pouces deux lignes ou sur la ligne limitrophe des numéros Un et Deux du dit plan.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Cornelius C. Beard, suivant acte au rapport dudit notaire Wm. Shannon, en date du 5 mars 1866.

2o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Broad et Julie, désigné par le No Un, suivant plan de Buisson, voyer, daté du 19 février 1850 et mesurant quarante-quatre pieds six pouces quatre lignes de face à la rue [illegible]

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur Wm Martin au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de F. S. de Chabal, suivant acte au rapport de M. Ortmann, notaire public en cette ville, en date du 26 mai 1866.

3o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet en triangle borné par les rues Poydras, Julie et Broad, et désigné par le numéro Un, suivant croquis annexé à un acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 16 mars 1866, portant vente par C C. Beard à M. Schull.

Le dit terrain mesure quarante quatre pi de six pouces trois lignes de face à la rue Broad, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michael Mahan, suivant acte au rapport de M. Ortmann, notaire public en cette ville, en date du 6 d'octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 juin 22,29 juillet 6, 13

Jno. W. Fee vs James Geoghegan.

TROISIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans — No 19,015 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi, premier de Juillet 1867, à dix heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une PHARMACIE située rue St-Charles No 29, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 juin—22,25,29—1er juil

Nicholas Blaise vs Elizabeth Steel alias Elizabeth Skinner.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-huit de juin 1867 à 11 heures [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 juin—17,22, 23 et 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Huile de charbon.   Huile de charbon.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 20 juin 1867, à 10 heures du matin, au magasin No C de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—
40 barils huile de charbon, garantie ne fumant pas et [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   20juin

Jambons.   Jambons.   Jambons.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 20 juin 1867, à 11 heures et demie du matin, au coin des rues Poydras et Magasins—
10 tierçons jambons passés au sucre.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   20 juin

Ale d'Ecosse importée.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 20 juin 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour clore une consignation—
100 barriques Ale d'Ecosse importée, de Harvey, de 7 douzaines chacune en bouteilles et demi-bouteilles.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.   19 juin

Clous.   Clous.   Clous.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 20 juin 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—
221 barillets clous de différentes grosseurs.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   18 juin

PAR S. GUINAULT

Vente positive d'une jolie résidence rue de l'Esplanade.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 22 juin 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre formant encoignure aux rues Miro et Esplanade, mesurant [illegible] pieds de face à la rue de l'Esplanade [illegible]

[illegible]

Vaches.   Vaches.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville

JEUDI 20 juin 1867, il sera vendu, à midi, aux écuries de Jeanne, [illegible]

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Groceries.   Groceries.   Groceries.

Pour clore diverses consignations.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau, rue Gravier, No [illegible] entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée.

[illegible]

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTES DE CONSTABLE.

T. B. Moore contre Mme Patsey Williams

[illegible]

GEO W. LEONARD contre E. P. SEELYE

[illegible]

SHUBERT & HALLACKER contre A. OBERMEYER.

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

ROBERT BELL & PHILIP COOKE vs [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

Succession de FLORENTIN ZORN.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de [illegible]

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE, Greffier.
20 juin—26, 29

Succession de Mme Isabelle Rikerby, épouse de Jean Martell—No [illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Robert J de Piraux—No [illegible]

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné à tous les créanciers de la susdite succession [illegible]

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE, Greffier.
15 juin—20 21

Succession de James T McFarland—No 27 430

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE.
15 juin—20 21   Greffier.

Succession de Francis C West—No 2[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Hickey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Francis C West, [illegible]

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE.
14 juin—20 24   Greffier.

Succession de Wm. Chance, Jr.—No 20,187

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE.
15 juin—2 24   Greffier.

Succession de C C. Alexander—No 2[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Hickey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir sa nomination à la curatelle de la succession de feu C. C. Alexander, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE,
15 juin—20 24   Greffier.

Succession de Wm M. Stokes—No 2[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE,
12 juin—18, 22 26   Greffier.

Succession de W. F. Vredenburg—No 28,86[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par W. H. Vredenburg, exécuteur testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
14 juin—18 23   P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de MATHEW BOYENS—No 2[illegible]

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que M. E. Boyens a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire de la succession de feu Mathew Boyens, décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,   P. R. O'RORKE,
16 juin—18,21,25   Greffier.

Succession de MOSES KRUGER—No 2[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Dolly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Moses Kruger, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE,
19juin—19,24,28   Greffier.

Succession de Mme BRIDGET ALLEN, épouse de JOHN GOMEZ.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE.
19juin—19,24,28   Greffier.

Succession de Marie Caroline Volkerts, veuve de Pierre Lafon Bouygues.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. R. O'RORKE.
12 juin—17,21   Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 27 avril 1867, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant dans les termes et mots suivants, savoir :—No 22,128—Mme Ellen Peck contre De Witt C. Peck. Sur motion de J. M. Davidson, avocat de la demanderesse, et sur preuve, à la cour, de la demande.—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut rendu dans cette cause le 26 du courant, soit maintenant confirmé et rendu définitif; que jugement de séparation de biens soit et il est rendu en faveur de la demanderesse Mme Ellen Peck, contre le défendeur, De Witt Clinton Peck, son mari ; il est de plus ordonné et adjugé que la demanderesse [illegible] du défendeur la somme de cinq mille piastres, avec intérêt légal, de la date de ce jugement, jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès, avec droit à sa maison et sur les biens de dits défendeur, pour le paiement de la dite somme.

Jugement rendu le 27 avril 1867.
Signé le 3 mai 1867.
E. T. FELLOWES, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 13 mai de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-sept et la 91me année de l'Indépendance des Etats Unis.

25 mai—28—5,12,18 juin   E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Jambons !   Jambons !   Jambons !
PAR O. VALETON, Encanteur.

JEUDI 20 juin [illegible] à 10½ heures du matin, il sera vendu au [illegible], rue du Commerce entre [illegible] et [illegible]—

[illegible] tierçons jambons sucre passés au sucre.
Conditions—Comptant en billets du Trésor   19 juin

PAR CHARLES E. FORTIER

MEUBLES!   MEUBLES!
Succession d'Adolphe Boudousquie.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 37, Passage de la Bourse.

MARDI, 25 juin 1867, à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt No 200 de la rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] 1867.—

Tous les meubles appartenant au défunt comprenant : bureaux, armoires, matelas à ressorts, chaises, tables, &c, environ 400 volumes d'ouvrages de littérature.

—Egalement—

A 5 heures de l'après-midi, au No 26 de la rue de la Douane—Un lot de meubles de bureau, coffre-fort, bureau de notaire, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   14 juin—14,20,25

Succession de Mme Mary Merritt—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 28,865.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,
Bureau—Passage de la Bourse, No 37.

IL sera vendu, lundi, 1er juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du [illegible] 1867, la propriété ci-après décrite :

Un certain terrain, avec [illegible] la Métairie, dans le Premier District de cette ville, ayant 28 pieds de face au Chemin de la Métairie sur une profondeur de 150 pieds, touchant au cimetière Cyprès [illegible]

[illegible]

Les actes de vente par devant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Hôtel des Etats-Unis
— A L'ENCAN —

Succession de RICHARD MURPHY—No 28722—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI [illegible] juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

TERRAINS RUE PRYTANIA.

[illegible] sur le Washington Road et le Chemin de fer de Jackson [illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,
N. J. HOEY, Encanteur,

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Neuf îlets doubles, de terre sur l'Avenue Carrollton, près du Nouveau Canal.

Succession de George May et H. J. Ranney Nos 16,119 et 23,348.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI [illegible] 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale dans la rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas [illegible]

[illegible]

RESIDENCE A CARROLLTON.

Mme veuve Ch. Kerner vs George Kerner et als.

No 3,045—Deuxième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 29 juin 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, [illegible]

[illegible]

Actes de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, par devant [illegible]

Maison double, No 2[illegible], rue Constance, entre les rues St. André et Joséphine.

No 18,454—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Vincent Knecht.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
Encanteurs.
N. J. HOEY, encanteur.
Bureau Place de la Bourse No 17.

SAMEDI le 29 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 17 mai 1867, à la chandelle, pour le compte de la succession de Vincent Knecht, décédé, la propriété suivante—

[illegible]

Actes de vente et les timbres de Revenue, aux frais des acquéreurs, par devant S. Magner, notaire public.

J. LEVOIS & Co vs. CHS MARINE.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable F. W. Collens, Troisième Justice de Paix pour et dans la paroisse d'Orléans, je procéderai le VENDREDI, 21 juin 1867, à midi précis, à la Bourse, coin des rues Royale et Bourbon, à la vente et adjudication des lots de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.   ARTHUR LANGE,
11juin—11,18,21.   Constable.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses bottes, souliers et brodequins.
PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 20 juin, il sera vendu à 10 heures du matin, dans la salle d'encan No [illegible] rue de la Vieille Levée—
50 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant [illegible] assortiment.
Conditions à la vente.   19juin

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches, Marchandises sèches.
PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.
Salle d'encan, rue de Chartres No 24.

IL sera vendu, jeudi, 20 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres— 450 lots de marchandises sèches étrangères et domestiques. Drap d'été noir, serviettes, bonneterie, coutil à matelas, damas, &c. mousse imprimées, mouchoirs, [illegible], ginghams, stripes, cottonades, [illegible] etc., etc.

—EGALEMENT—
—pièces nattes.
—ET—
150 douzaines mouchoirs.   19juin

50 caisses de chapeaux et casquettes Nutria, liège, drap, drap et liège, Nutria Resorte, 1 véritable Panama et autres, de qualité et fabriques extra.

PAR VINCENT & Co.,
Wm P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 20 du courant à 10 heures dans leur salle d'encan, No 16, rue de Chartres—
[illegible] caisses de chapeaux et de casquettes comprenant [illegible]

[illegible]

—ET—
—Caisses chapeaux de paille —

Bail du Magasin No 31 de la rue Royale et le reste du stock dudit magasin.

[illegible]

PAR VINCENT & CO.,
Wm P. VINCENT, Encanteur

[illegible]

— EGALEMENT —

[illegible]

MONTGOMERY, BROS. & CO.

VENTE DU GARDIEN DU PORT.

Vingt neuf paquets d'osier, en débarquement du bateau à vapeur "Rinaldo" pour le compte de qui il appartiendra, à l'encan, par ordre et sous la surveillance du gardien du port de la Nouvelle Orléans.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI [illegible]

[illegible]

Huit grandes factures de bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, tables, chaises, &c. &c. pour clore une consignation.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu samedi, 22 juin, à 11 heures, dans leur salle d'encan au No 27 de la rue du Camp—

[illegible]

Meubles.   Meubles.   Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 20 juin, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —

[illegible]

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de voiture, beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 20 juin, à 11 heures de matin, aux écuries de P. Lobe, rue Gravier—
Elégants Chevaux appareillés,
do   de voiture,
Beaux mulets de tir
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR ALFRED BOULIGNY.

SUCCESSION DE JACOB S. SOLIS.

Vente importante—31 terrains situés dans un quartier destiné à être un des plus beaux de la ville, à un îlet du marché Keller et à proximité de plusieurs chemins de fer de la ville et des dépots du chemin de fer de Jackson.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 30.

IL sera vendu, à l'encan JEUDI, le 2[illegible] juillet 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Maison agréable, en bois, dans la rue St. Ferdinand, Troisième District.

— EGALEMENT —

Terrains de prix, pour bâtir, dans le même District.

Succession de Jacques Charles Roger (alias Charles Roger)—No 2[illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No 8, rue Royale.

JEUDI, 11 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 mai 1867 [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 juin—15 22 29 6 11 juillet

GEORGE F. BROTT,
18.......rue Fulton.......18
NOUVELLE-ORLEANS.
CUIRS, LAINE ET MOUSSE

BROOKS, MACDONALD & Co.,
Facteurs de coton et Commissionnaires,
RUE CARONDELET, No 20,
Nouvelle-Orléans.

James M. Brooks, Le R. Lefeur, Evan Macdonald.